



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 2 juin 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2025-06-166 / POUVOIR DE COMMUNIQUER DE LA TECHNICIENNE COMPTABLE AVEC DESJARDINS**

CONSIDÉRANT le poste qu'occupe la technicienne comptable au sein de la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Nadia Hébert appuyé par la conseillère Joséane Turgeon et résolu;

QUE la technicienne comptable puisse communiquer avec Desjardins pour tout problème qui peut nuire au bon fonctionnement des tâches administrative de la municipalité ;

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **3 juin 2025**.

Annick Girouard
Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim